

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 12 mars 2012

CG12/2^{ème}/III-01

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents et Conseillers Généraux ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, et Tabarly ;

Absent excusé : M. Viguié.

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE
DE COLLÈGES**

Nous devons examiner, au cours de la présente réunion, les propositions budgétaires 2012 en matière de collèges.

En préambule, je souhaite rappeler, à travers quelques chiffres, l'effort important consenti par notre collectivité en direction des collèges. En effet, sur la période de **1986** à **2011**, ce sont :

- **52,31 millions d'euros** qui ont été consacrés au fonctionnement, et
- **105,61 millions d'euros** aux travaux et à l'équipement .

Dans le même temps, les effectifs ont augmenté de 689 élèves, passant de 8 877 collégiens en 1986 à 9 566 à la dernière rentrée.

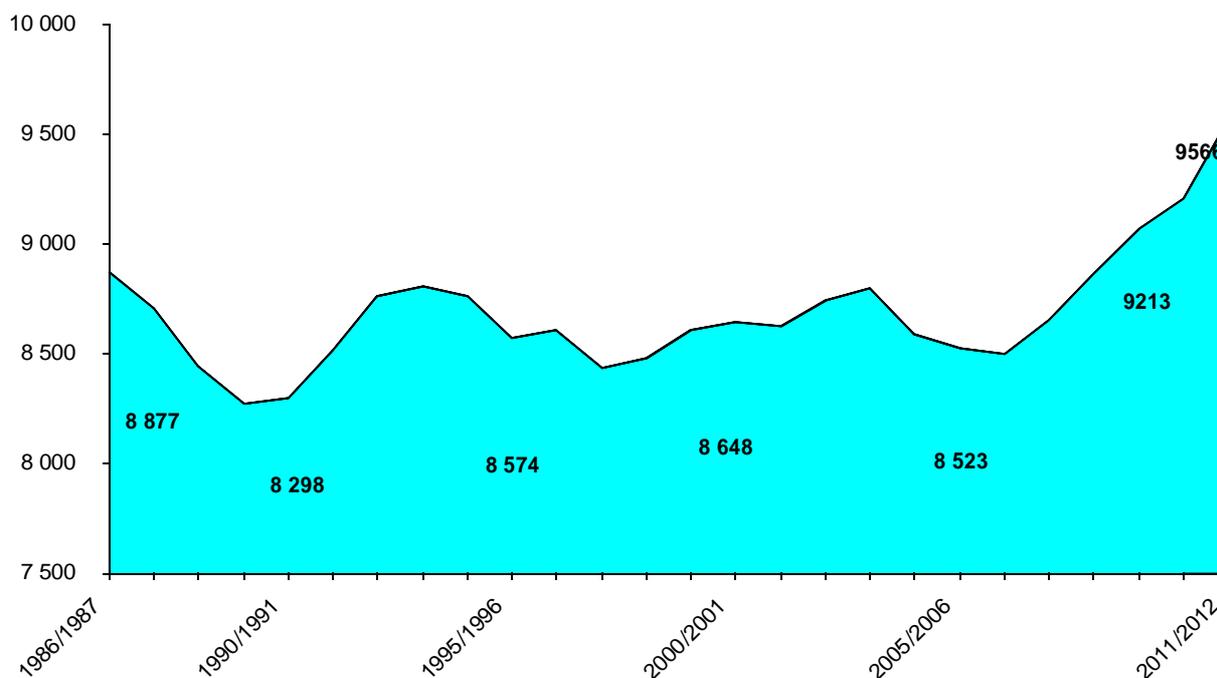
Néanmoins, dans un souci permanent de bien-être des élèves, pour accroître la qualité des lieux d'enseignement, **les rapprocher de leur domicile** et accompagner l'évolution des normes pédagogiques, l'Assemblée Départementale a affirmé sa volonté d'investir toujours plus pour les jeunes tarn-et-garonnais en **construisant 5 collèges** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- Vercingétorix à Montech,
- Manuel Azaña à Montauban.

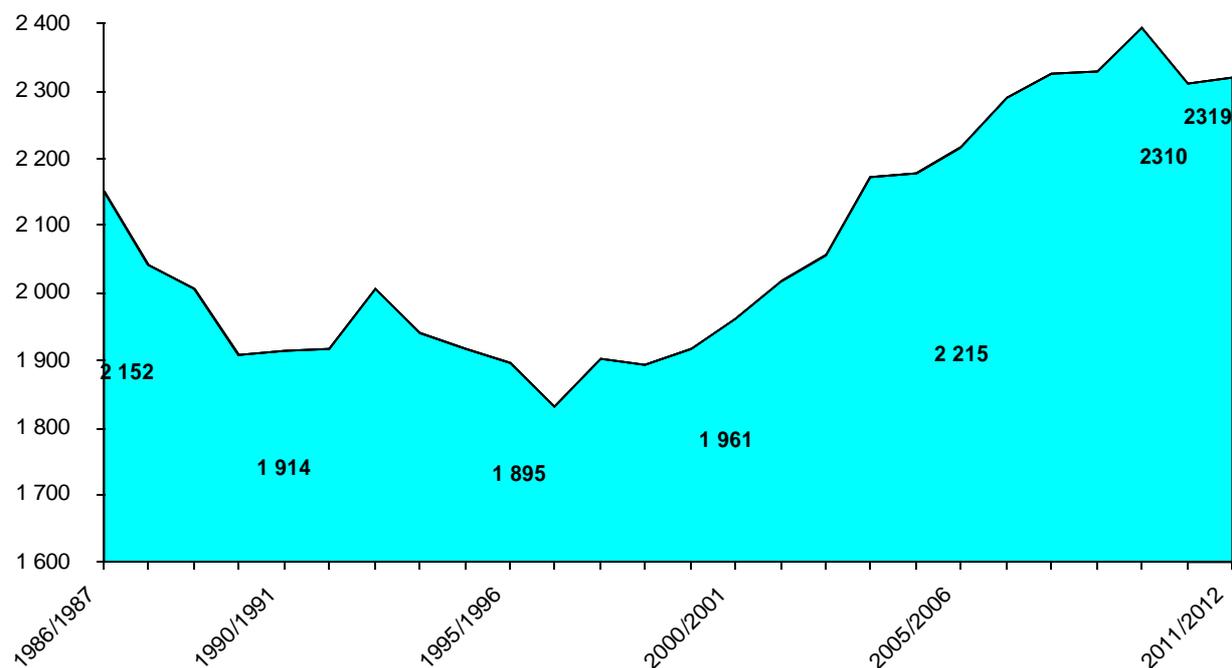
Vous voudrez bien trouver ci-après, d'une part, l'histogramme des effectifs sur la période de 1986 à nos jours tant sur les collèges publics que privés et, d'autre part, l'évolution des subventions de fonctionnement durant la même période dans les secteurs public et privé.

9 566 élèves sont recensés à la rentrée 2011 dans les collèges publics, soit **353 élèves de plus** par rapport à la rentrée 2010 (+ 3,83 %) et **2 319** élèves pour les collèges privés, soit **9 de plus** par rapport à la rentrée précédente (+ 0,39 %).

Évolution des effectifs des collèges publics



Evolution des effectifs des collèges privés



Effectifs et capacités par collège

Collèges	Capacités d'accueil	Effectifs à la rentrée de septembre 2009	Effectifs à la rentrée de septembre 2010	Effectifs à la rentrée de septembre 2011
Beaumont de L. T. Despeyrous	440	347	352	362
Castelsarrasin Jean de Prades	580 + 96 (1) = 676	541 + 67 (1) + 10 (3) = 618	546 + 62 (1) + 5 (3) = 613	552 + 58 (1) + 5 (3) = 615
Castelsarrasin Flamens	480	455 + 11 (2) = 466	458 + 11 (2) = 469	491 + 11 (2) = 502
Caussade Pierre Darasse	900 + 96 (1) = 996	748 + 63 (1) + 10 (2) = 821	737 + 58 (1) + 12 (2) = 807	785 + 55 (1) + 13 (2) = 853
Grisolles Jean Lacaze	550	543	588	603
Labastide St P. J. J. Rousseau	550	458	492	511
Lafrançaise A. Perbosc	450	397	399	409
Lauzerte Pays de Serres	380	265	278	294
Moissac F. Mitterrand	900 + 96 (1) = 996	510 + 53 (1) + 8 (2) = 571	521 + 41 (1) + 11 (2) = 573	514 + 41 (1) + 10 (2) = 565

Montauban Azaña	400 + 96 (1) = 496	233 + 65 (1) + 20 (2) = 318	355 + 63 (1) + 23 (2) = 441	437 + 64 (1) + 18 (2) = 519
Montauban Ingres	1 200	838 + 10 (2) = 848	805 + 9 (2) = 814	797 + 18 (2) = 815
Montauban O. de Gouges	900 + 96 (1) = 996	766 + 89 (1) = 855	729 + 88 (1) + 11 (2) = 828	707 + 93 (1) + 10 (2) = 810
Montauban J. Jaurès	650	572	609	654
Montech Vercingétorix	400	504 + 9 (2) = 513	501 + 11 (2) = 512	560 + 8 (2) = 568
Nègrepelisse J.H. Fragonard	650	580	565	586
Saint Antonin Pierre Bayrou	360	252	252	270
Valence d’Agen J. Rostand	840 + 48 (1) = 888	616 + 24 (1) + 10 (2) = 650	585 + 25 (1) + 11 (2) = 621	594 + 26 (1) + 10 (2) = 630
TOTAL	10 630 + 528 (1) = 11 158	8 625 + 361 (1) + 78 (2) + 10 (4) = 074	8 772 + 337 (1) + 99 (2) + 5 (3) = 9 213	9 126 + 337 (1) + 98 (2) + 5 (3) = 9 566

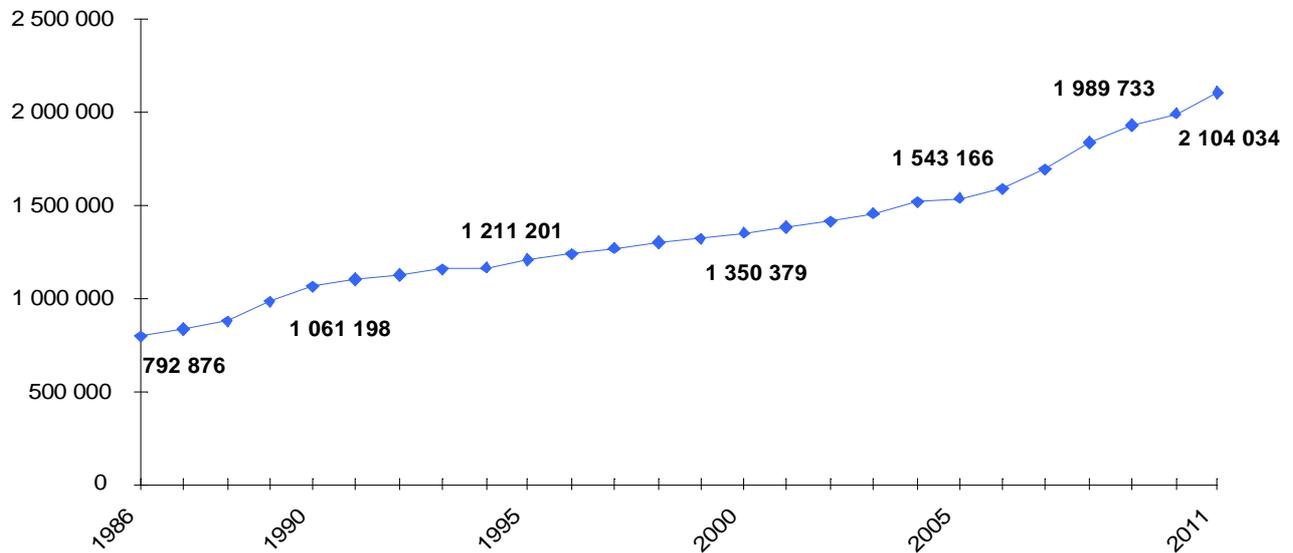
(1) Section d’Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

(2) ULIS (Unités Localisées pour l’Inclusion Scolaire)

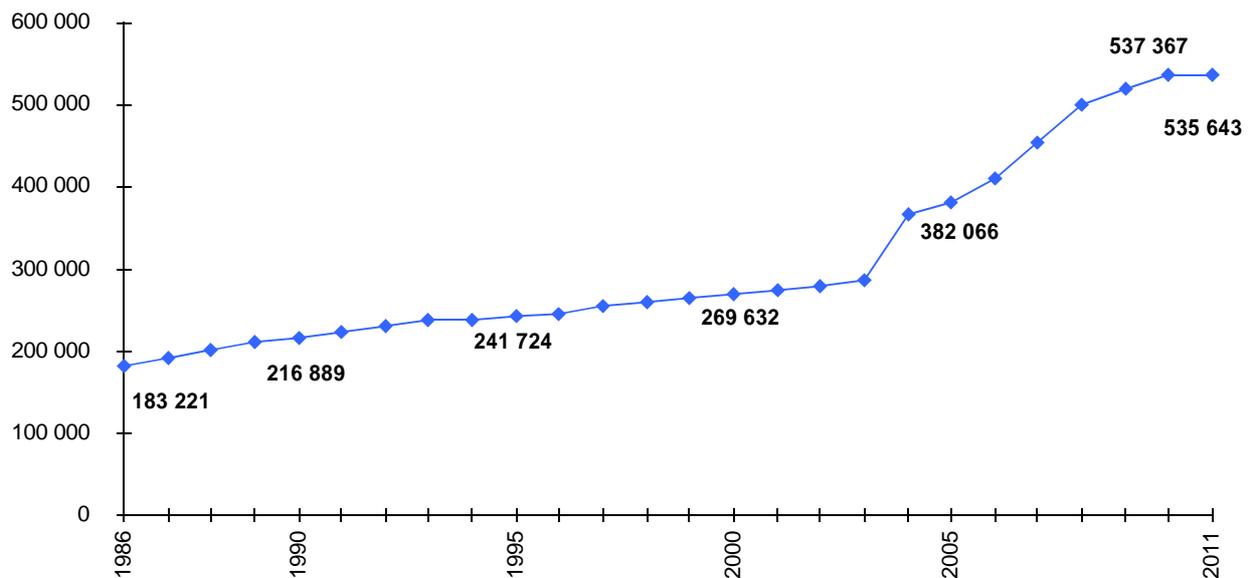
(3) MGI (Mission Générale d’Intégration)

(4) IME (Institut Médico-Educatif)

Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges publics
(période de 1986-2011- en Euros)



Evolution des subventions de fonctionnement aux collèges de l'Enseignement Privé
sous contrat d'Association (période de 1986-2011 – en Euros)



Au delà de ce récapitulatif chiffré auquel il convient d'ajouter **17 M €** relatifs aux installations sportives de ces mêmes collèges, je tiens à souligner les efforts d'investissements réalisés d'une part, pour **améliorer les capacités d'accueil** et, d'autre part, pour **mieux les répartir** sur le territoire départemental.

Dans le même temps, le Conseil Général mène un **plan de réparations, réhabilitations et restructurations** des établissements dans **2 cadres différents** :

- l'un, **pluriannuel**, datant de 2003, a pour but de planifier les grosses opérations jugées prioritaires qui, en l'espace de 10 ans, permettent une mise à niveau de tous les établissements publics de Tarn-et-Garonne : il s'agit du **programme prévisionnel d'investissement (P.P.I.)**,
- l'autre, concerne les **programmes annuels de travaux**.

Concernant le programme prévisionnel d'investissement cette vaste opération, qui s'échelonne sur la période **2003-2012**, représente près de **28 millions d'euros** de travaux, soit l'équivalent de 2 collèges.

Aujourd'hui sur les **52 tranches** que compte ce programme :

- 36 sont terminées,
- 6 sont en cours,
- 10 restent à lancer.

Le PPI va permettre d'accomplir un pas important vers l'objectif que nous nous étions fixé : réunir les conditions matérielles (locaux, équipements, câblage informatique) pour favoriser la réussite de chacun des collégiens de notre département et apporter des réponses adaptées aux exigences de scolarisation du terrain.

Je vous propose maintenant d'examiner les propositions budgétaires pour 2012.

I – FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement comprennent :

1. Les dotations obligatoires aux collèges publics et privés,
2. Les actions partenariales facultatives,
3. L'entretien et les petits travaux dans les établissements,
4. Des opérations spécifiques liées à des travaux.

1. Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés

- **Collèges publics**
(*article 65511 - sous-fonction 221*).....**2 132 412 €**

La répartition par collège est établie conformément aux critères et méthodes de calcul définis depuis la décision modificative n° 2 de 2003 dont je vous rappelle les grands principes :

- application d'un **forfait au m²** pour les surfaces bâties et non bâties,
- prise en compte des **dépenses de viabilisation** de l'année n-2,
- intégration des **contrats de maintenance** obligatoires (installations électriques, extincteurs, chaufferies, ascenseurs, gaz...),
- application d'un **forfait par élève** de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Au titre de l'année 2011-2012 nous avons décidé, lors de notre décision modificative n° 1 de 2011, de revaloriser, comme nous le faisons chaque année, les variables dont le détail vous a été communiqué.

Le montant voté lors de cette session s'élevait à **2 132 412 €**

Vous pouvez consulter la répartition de la dotation attribuée à chaque établissement telle que nous l'avons actée en juin 2011.

- **Collèges privés**
(*article 65512 - sous-fonction 221*)..... **536 756 €**

Conformément aux lois de décentralisation, et afin de répondre aux sollicitations des responsables de l'enseignement catholique, l'Assemblée Départementale a décidé, lors de la décision modificative n° 1 de 2003, de :

- **confirmer la parité** pour les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé,
- calculer désormais notre participation **par rapport au coût moyen d'un élève de collège public**, hors dotations spécifiques et ce, conformément à la réglementation.

Le coût moyen d'un élève de l'enseignement public tel qu'il ressort de notre session du 27 juin 2011 s'élève à 231,46 €.

C'est donc sur la base de ce paramètre qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2011 (2 319), donne une enveloppe de **536 756 €**

Après concertation avec les responsables de l'enseignement privé, les critères de répartition appliqués aux collèges sont les suivants :

- 240,00 € attribués aux 80 premiers élèves de chaque établissement,
- le restant de l'enveloppe étant divisé par le nombre d'élèves au-delà des 80 premiers.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'un crédit de **536 756 €** à l'intention des 8 collèges privés de Tarn-et-Garonne sous contrat d'association, la répartition de cette somme.

Comme prévu, le mandatement des sommes dues aux collèges publics et privés sera effectué en deux fois (60 % versés au mois de mars, le solde au mois de juin).

Par ailleurs, je souhaite vous indiquer que cette politique est pour le moment reconduite sur la même méthodologie que les années précédentes mais que les responsables de l'enseignement privé nous ont contactés pour une revalorisation.

En effet, comme vous le savez, c'est un sujet d'actualité pour tous les Conseils généraux et régionaux, qui sont actuellement fortement sollicités par les OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) en vue d'une revalorisation des dotations obligatoires en faveur de l'enseignement privé.

Suite à la jurisprudence du Tribunal Administratif de Montpellier d'octobre 2008, contre le Département de l'Hérault, qui a donné raison aux OGEC, les UDOGEC (Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique) ont engagé des requêtes au plan national.

La fédération nationale des OGEC, dans cette voie, a lancé une **démarche nationale** auprès de tous les Conseils généraux, qui sont un à un saisis pour négocier une remise à plat de leurs dotations. Une expertise juridique a été mise en place pour épauler les OGEC locaux. Depuis, plus de la moitié des Conseils généraux sont entrés en négociation et/ou ont conclu des accords clarifiant la méthode de calcul et les clauses de révision.

Nous sommes actuellement en négociation, il serait souhaitable de trouver un accord afin d'éviter de se retrouver devant le Tribunal. Par conséquent, lors d'une prochaine session, je vous soumettrai une proposition en ce sens.

- **Forfait d'externat- Part personnel des collèges privés**
(*article 655124 – sous-fonction 221*) **475 441 €**

Conformément à l'article 82 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les départements se sont vu confier, à compter du 1er janvier 2007, la contribution forfaitaire des dépenses de rémunération des personnels TOS affectés à l'externat des élèves et le Tarn et Garonne a reçu, à cet effet, une compensation financière de l'Etat de **485 005 €**

Cette contribution forfaitaire, dite également « forfait externat » ou « part personnel », a été calculée pour les années 2007 et 2008 en référence à des taux fixés par arrêté ministériel et versée semestriellement. Elle s'est élevée respectivement à **499 345 €** en 2007 et **506 510 €** en 2008.

Depuis 2009, il **relève de la responsabilité entière des collectivités territoriales** de calculer cette contribution « par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges de l'enseignement public... » (*article L 442-9 du Code de l'Éducation*).

Lors du budget primitif de 2009, l'Assemblée Départementale a mis en place une méthode de calcul de cette contribution forfaitaire dans le respect de parité qui prenait en compte notamment :

- la situation des collèges publics dont la structure était comparable à celle des établissements privés, afin de ne pas introduire de biais défavorable : seuls les collèges de moins de 650 élèves avaient été retenus ;
- les dépenses affectées à l'externat dans les collèges publics (masse salariale, charges générales, suppléances).

Au titre de cette année, la masse salariale ne peut être revalorisée car l'indice n'a pas été majoré en 2011.

Ainsi, il ressort une moyenne par élève de l'enseignement public de **205,02 €**.

C'est donc sur la base de ce paramètre qui, rapporté au nombre d'élèves de l'enseignement privé à la rentrée 2011 (2 319), donne une enveloppe de 475 441 €.

Le Conseil Général a conservé le principe des critères de répartition mis en place par l'Etat pour la ventilation de cette somme entre les 8 établissements privés et procédera, ainsi que le prévoient les textes réglementaires, à des versements trimestriels.

Je vous invite donc à inscrire une enveloppe de **475 441 €** dont le détail figure au rapport.

Comme je vous l'ai indiqué précédemment, cette politique, au même titre que la dotation de fonctionnement des collèges privés, fait partie des négociations et sera revalorisée le cas échéant.

2. Actions partenariales des collèges

- **Actions partenariales des projets d'établissement des collèges**
(*article 655112 – sous-fonction 221*).....**106 500 €**

L'enveloppe globale consacrée à ces **actions facultatives** ayant été arrêtée à 150 000 € à l'occasion de notre décision modificative n° 2 de 2011 je vous propose, aujourd'hui, compte tenu des crédits déjà inscrits l'an dernier, de ratifier l'inscription du solde, à savoir **106 500 €**

– **Sections et classes sportives**

(article 655113 – sous-fonction 221) : fonctionnement..... **34 592 €**

(article 6414 – sous-fonction 221) : intervenants..... **34 247 €**

Compte tenu de la décision modificative n° 2 en l'espèce, il convient de procéder à l'inscription des crédits de paiement correspondants :

– le solde des subventions de fonctionnement versées aux établissements, à savoir **34 592 €**

– la totalité des crédits relatifs à la rémunération des intervenants pour l'encadrement spécifique de ces activités sportives, à savoir **34 247 €**

– **Dotations complémentaires**

(article 655111 – sous-fonction 221).....**74 000 €**

(article 655114 – sous-fonction 221).....**13 000 €**

Les collèges Manuel Azaña à Montauban et Vercingétorix à Montech bénéficient d'un service de transport afin d'acheminer leurs élèves vers les installations sportives couvertes de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive.

Pour financer ces besoins, il convient d'attribuer à ces établissements une subvention de **40 000 €** pour le collège Manuel Azaña et **22 000 €** pour le collège Vercingétorix.

Enfin, depuis septembre 2009, le Conseil Régional nous a informés que des subventions étaient attribuées aux lycées, qui en feront la demande, pour la préparation de repas à partir de produits régionaux sous signe d'identification et de la qualité et de l'origine (SIQO), dont les produits bio. Cette aide, estimée à 1 € par rationnaire sur la base d'un déjeuner par semaine, permet d'assurer le surcoût d'approvisionnement sans modifier les tarifs appliqués aux familles.

Afin de faire face aux frais occasionnés par ce différentiel repas, dont le coût est estimé à **12 000 €**, il convient d'attribuer une subvention de ce montant au collège François Mitterrand à Moissac.

En outre, conformément à la convention qui confie la gestion de la Cité Scolaire de Moissac à la Région, le Conseil Général est appelé à participer, au prorata de l'effectif du collège, aux frais d'assurance de cet ensemble immobilier soit **13 000 €**

3. Entretien et petites réparations dans les collèges

– **Entretien et réparations de bâtiments et biens mobiliers**

(article 61522 – sous-fonction 221).....**50 000 €**

(article 61558 – sous-fonction 221).....**4 000 €**

Ces enveloppes permettent de financer certaines interventions non programmées, ou réparations urgentes, sur les biens immobiliers et mobiliers des collèges dont la nature et le coût ne permettent pas une imputation en section d'investissement.

Comme pour la section d'investissement (article 231312 et 2317312, sous-fonction 221 - opération : interventions urgentes), un rapport sera présenté, **pour information**, à la Commission Permanente sur les opérations réalisées sur les biens immobiliers en 2012 supérieures à 2 000 €.

- **Achats de matériaux**
(*article 60628 – sous-fonction 221*).....**49 000 €**
- **Produits d'entretien EMOES**
(*article 60631 – sous-fonction 221*).....**2 000 €**
- **Fourniture de petit équipement**
(*article 60632 – sous-fonction 221*).....**8 000 €**
- **Habillement et vêtements de travail (personnel suppléant)**
(*article 60636 – sous-fonction 221*).....**2 000 €**
- **Entretien des terrains, parcs et jardins (élagages, etc.)**
(*article 61521 – sous-fonction 221*).....**4 000 €**
- **Entretien de matériel roulant (Equipe EMOES)**
(*article 61551 – sous-fonction 221*).....**1 000 €**

4. Opérations spécifiques

Tout d'abord, certains collèges sont actuellement concernés par **l'implantation de bâtiments démontables**, pour lesquels des frais de diverses natures sont engagés.

- **Locations mobilières et frais d'installation**
(*article 6135 – sous-fonction 221*)..... **63 000 €**
(*article 6188 – sous-fonction 221*).....**5 000 €**

Cette ligne budgétaire permet de financer les locations de bâtiments démontables qui sont actuellement installés aux collèges Jean Lacaze à Grisolles et Vercingétorix à Montech afin de leur permettre un meilleur fonctionnement. Par ailleurs, il convient de prévoir une enveloppe pour l'implantation éventuelle de nouvelles structures. Le montant estimatif de ces locations s'élève à **60 000 €** auquel il convient de prévoir une somme de **3 000 €** pour financer une éventuelle location de matériel.

Enfin, lors de l'installation ou de la restitution de bâtiments démontables, des adaptations ou des réparations sont parfois nécessaires. Pour cette année, le montant prévisionnel de ces frais est estimé à **5 000 €**

Ensuite, comme chaque année, un certain nombre de **crédits sont nécessaires pour lancer les appels d'offres liés aux programmes de travaux** : publicité, dossiers techniques, diagnostics préalables, etc.

- **Etudes et recherches**
(*article 617 – sous-fonction 221*).....**500 €**
- **Frais d'honoraires**
(*article 6228 – sous-fonction 221*).....**1 500 €**
- **Annonces et insertions**
(*article 6231 – sous-fonction 221*).....**1 500 €**
- **Catalogues, imprimés et publications**
(*article 6236 – sous-fonction 221*).....**400 €**

II – NOUVELLES TECHNOLOGIES

Ces crédits, pour les nouvelles technologies, concernent l'Environnement Numérique de Travail dans les collèges publics :

- (*article 6156 – sous-fonction 221*).....**50 000 €**
- (*article 6568 – sous-fonction 221*).....**10 000 €**

Les Technologies de l'Information et de la Communication font de nos jours partie du paysage social, économique et surtout éducatif.

En 2008, l'Assemblée départementale a souhaité déployer l'Environnement Numérique de Travail dans tous les collèges publics. Je vous rappelle que lors de notre séance du 21 avril 2011 nous avons décidé de poursuivre la mise à disposition de l'ENT pour assurer sa continuité en partenariat avec le Rectorat, la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), le Conseil Régional ainsi que les Conseils Généraux de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

Cet ENT est un portail qui permet d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques. Ils sont destinés aux enseignants, aux élèves, à l'ensemble des personnels de l'établissement et aux parents d'élèves. L'ENT est le prolongement numérique de l'établissement accessible 7 jours sur 7, appelé aussi « cartable numérique » permettant :

- à l'élève de faire des échanges électroniques, d'accéder au cahier de texte....
- aux enseignants de mettre leurs cours en ligne, compléter le cahier de texte....
- aux parents de suivre les informations concernant la scolarité de leur enfant (relevé de notes, la vie du collègue....).

Ce déploiement a été planifié sur 4 ans :

- en 2009 : les collèges Flamens à Castelsarrasin et Vercingétorix à Montech,
- en 2010 : les collèges Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne, François Mitterrand à Moissac et Olympe de Gouges à Montauban,
- en décembre 2011, nous avons généralisé la mise en place de l'Environnement Numérique de Travail sur les 12 autres collèges publics.

Comme je vous l'avais indiqué lors de la session du Budget 2011, et afin de permettre la continuité du projet ENT 2012-2015, les marchés ont été lancés et Monsieur LAVABRE a été désigné par la commission d'appel d'offres du département pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande de l'ENT.

La Région reste « coordonnateur » du groupement et sera notamment en charge de l'organisation, la signature et l'exécution des marchés communs à l'ensemble des membres.

Par ailleurs, comme dans l'ENT1 les partenaires conviennent que les marchés font l'objet d'un cofinancement de leur part sur la base d'une clé de répartition calculée au prorata du nombre d'élèves et d'établissements du second degré situés sur leur territoire et relevant de leurs compétences. Pour notre département cette participation est estimée à 201 135 € sur la période 2012-2015.

Enfin, je vous précise qu'au titre de l'ENT1, nous avons obtenu des subventions dans le cadre du contrat de Projet Etat – Région (CPER) et du fonds européen de développement régional (FEDER). Je vous propose donc de rechercher des financements pour l'ENT2 auprès de l'Etat et de l'Europe.

III – INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissements comprennent :

1. Les différents programmes de travaux annuels,
2. Les programmes pluriannuels de travaux sur les bâtiments, dont le PPI,
3. Les programmes d'équipement, qu'il s'agisse du 1^{er} ou d'un renouvellement,
4. Des frais divers liés aux opérations,
5. Les subventions d'investissement à des établissements.

1. Travaux annuels

Je vous rappelle que, depuis la nouvelle nomenclature comptable (M52), les travaux réalisés doivent être scindés entre :

⇒ les travaux dans les **collèges propriété du Conseil Général** :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Manuel Azaña à Montauban,
- Vercingétorix à Montech,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,

⇒ les travaux dans les **collèges reçus à disposition** :

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban,
- Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d' Agen.

S'agissant du *programme annuel de travaux à thèmes*, comme chaque année, je vous propose la réalisation d'opérations touchant un ou plusieurs des domaines suivants :

- sécurité et hygiène,
- mise à niveau des chaufferies,
- rénovation des demi-pensions et internats,
- mise aux normes des établissements en matière d'accessibilité aux handicapés,
- entretien des logements de fonction,
- maintenance du clos et du couvert,
- études et travaux divers.

Enfin, au titre des *interventions urgentes*, je vous propose une enveloppe permettant de financer les opérations, non prévues dans les deux rubriques précédentes, résultant de désordres ponctuels affectant une ou plusieurs structures de collèges.

Ne sont toutefois examinées dans ce cadre, sauf cas particuliers, que les demandes atteignant ou excédant 1 500 € TTC, les autres devant être supportées par les établissements ou imputées, le cas échéant, sur les enveloppes prévues à cet effet en section de fonctionnement.

S'agissant des opérations d'un montant supérieur à 2 000 €, elles feront l'objet d'un rapport en Commission Permanente en fin d'exercice.

a. Travaux dans les cours des collèges propriété du Département
(*article 23122 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2012..... 9 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2012.....9 000 €

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre :

Mise en place d'un portail accès livraison : **5 000 €**

Mise en place d'une clôture côté sanitaires : **4 000 €**

b. Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département
(*article 231722 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2012.....39 500 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2012.....39 500 €

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin : mise en place d'un portail : **3 500 €**

Collège Pierre Darasse à Caussade : mise en place d'une clôture -2ème et dernière tranche : **17 000 €**

Collège du Pays de Serres à Lauzerte : mise en place de clôtures -2ème et dernière tranche : **19 000 €**

c. Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département
(*article 231312 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme globale 2012..... 293 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2012 293 000 €

L'autorisation de programme globale 2012 de **293 000 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	69 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	215 000 €
Interventions urgentes :	5 000 €
Etudes et travaux divers :	4 000 €

d. Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition
(*article 2317312 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme globale 2012.....683 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2012683 000 €

L'autorisation de programme globale 2012 de **683 000 €** est ainsi détaillée :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	165 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	490 000 €
Interventions urgentes :	20 000 €
Etudes et travaux divers :	8 000 €

2. Travaux pluriannuels dans les bâtiments

a. Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI (*article 2382 – sous-fonction 221*)

Comme à chaque session, je souhaite vous faire un point sur les tranches réalisées et les opérations en cours, établissement par établissement, dans le cadre du **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012**. Le détail qui recense l'ensemble des opérations relatives à ce programme et fait apparaître le phasage, l'état d'avancement et le coût figure en annexe.

A ce jour sur 52 opérations :

- 36 sont terminées,
- 6 sont en cours,
- 10 restent à lancer.

– Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Les phases 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2009 ont été réalisées.

S'agissant des deux dernières phases (intérieur du bâtiment externat et cour) le mandataire et l'architecte ont été désignés, le démarrage des travaux est fixé au 2ème semestre 2012.

Je vous propose donc, au titre de cette année :

- de ratifier un crédit de paiement de **100 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2010,
- de ratifier un crédit de paiement de **100 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2011.

– Collège Flamens à Castelsarrasin

Les deux tranches programmées sont terminées.

➤ Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Les deux premières phases sont terminées (chaufferie et bâtiment Altì).

Pour la phase 2009-2010, correspondant à la restructuration des bâtiments externat et ancien internat, le mandataire et l'architecte ont été désignés. Les travaux devraient commencer au cours de l'été 2012.

Au titre de 2012, je vous demande de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **250 000 €** sur l'autorisation de programme 2009.

➤ **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Les cinq premières phases sont terminées.

La première partie de la phase 2008-2009 concernant le bâtiment segpa a été livrée en décembre 2009.

Ensuite, les travaux du rez-de-chaussée du bâtiment externat qui avaient été interrompus lors du sinistre pour reloger ponctuellement les enfants, ont été livrés à la rentrée scolaire 2010.

Enfin, s'agissant de la deuxième partie de la phase 2008-2009 relative la restructuration du rez-du-chaussée et du 1er étage du bâtiment internat et des ateliers, un appel d'offres sera prochainement lancé.

Je vous propose donc, au titre de 2012, de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **100 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2008.

➤ **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Les trois premières phases concernant la restructuration du bâtiment administration, salles de classe et du bâtiment CDI ont été réalisées.

S'agissant de la phase relative à la création d'un parking et la réfection des cours, les travaux débiteront à l'achèvement de l'opération demi-pension/bâtiment Alti.

Je vous propose donc, au titre de 2012, de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **50 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2010.

➤ **Collège Jean Jcques Rousseau à Labastide Saint-Pierre**

Les deux tranches programmées sont terminées.

➤ **Collège du Pays de Serres à Lauzerte**

Les quatre premières phases concernant la restructuration du bâtiment externat sont achevées.

Les phases 2009-2010 et 2011-2012, relatives au bâtiment administration et internat sont à l'étude. En effet, il convient de définir les besoins réels notamment au niveau des capacités d'accueil de l'internat de cet établissement afin d'appréhender l'avenir.

Au titre de 2012, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **100 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2009.

➤ **Collège François Mitterrand à Moissac**

Un programme de travaux en deux tranches a été prévu.

S'agissant de la phase 2010-2011, relative à la restructuration du bâtiment segpa, le mandataire et l'architecte ont été désignés. Le démarrage de cette opération est programmée au deuxième semestre.

Enfin, pour la dernière tranche relative à l'isolation des façades l'appel d'offres mandataire vient d'être lancé.

Au titre du budget primitif de 2012, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **50 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2010,
- de ratifier un crédit de paiement de **400 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2011.

➤ **Collège Ingres à Montauban**

Cet établissement a fait l'objet d'une vaste opération de restauration en 12 tranches pour un montant de **6 780 000 €** qui s'est terminée en 2002.

Dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme pour la mise aux normes des cuisines. Cette opération a été livrée en septembre 2009.

➤ **Collège Jean Jaurès à Montauban**

En 2007, l'Assemblée départementale a adopté l'autorisation de programme pour les travaux de restructuration du bâtiment ancien et le remplacement des menuiseries extérieures. Cette opération a été livrée au 1er trimestre 2010.

➤ **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Sur la période 2003-2012, un programme de travaux en 7 tranches a été adopté. A ce jour, quatre tranches sont achevées.

L'appel d'offres mandataire, relatif aux trois dernières tranches, concernant les bâtiments socio-culturel et administratifs vient d'être lancé dans le cadre d'une opération globale.

Au titre de 2012, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **100 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2010,
- de ratifier un crédit de paiement de **100 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2011.

➤ **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

Un programme de travaux en six tranches a été prévu sur la période 2003-2012.

Les trois premières concernant l'isolation des façades et la restructuration de la chaufferie sont terminées.

En ce qui concerne, la restructuration des bâtiments externat et internat, l'architecte a été désigné et les travaux devraient démarrer cet été.

➤ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Les trois tranches programmées sont terminées.

Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose, la ratification d'un crédit de paiement global de **1 350 000 €** correspondant à :

- Collège T. Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....	200 000 €
- Collège Jean de Prades à Castelsarrasin.....	250 000 €
- Collège P. Darasse à Caussade.....	100 000 €
- Collège Jean Lacaze à Grisolles.....	50 000 €
- Collège du Pays de Serres à Lauzerte.....	100 000 €
- Collège François Mitterrand à Moissac.....	450 000 €
- Collège Olympe de Gouges à Montauban.....	200 000 €

b. Collège Jean Lacaze à Grisolles

L'Assemblée départementale a voté, lors de la décision modificative n° 1 de 2010, une autorisation de programme de 1 080 000 € TTC pour la restructuration des bâtiments demi-pension et ALTI.

La Direction du Patrimoine et de l'Immobilier chargée de la maîtrise d'oeuvre vient de lancer l'appel d'offres relatif au bâtiment ALTI.

Au préalable, les agents du Centre d'Exploitation Départemental ont procédé aux démolitions de ce bâtiment ainsi qu'à l'aménagement des abords.

Les travaux devraient démarrer prochainement pour une livraison prévisionnelle en juin 2012.

Quant à la restructuration de la demi-pension, elle débutera dès l'achèvement du bâtiment ALTI.

Je vous propose donc de bien vouloir ratifier un crédit de paiement de **350 000 €** sur l'article 237312 - sous-fonction 221.

3. Equipements

a. Equipement mobilier

(article 21841 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2012..... **391 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2012 : 291 000 €

- BP 2013 : 100 000 €

Crédits de paiement inscrits au BP 2012.....**431 000 €**

- au titre de l'AP 2011 : 140 000 €

- au titre de l'AP 2012 : 291 000 €

L'autorisation de programme globale 2012 de **391 000 €** se décompose ainsi :

- 1^{er} équipement scolaire : 341 000 €

Cette rubrique concerne des acquisitions d'équipements mobiliers ou matériels divers destinées à des structures neuves ou restructurées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement, des divers programmes annuels et des opérations diverses non suivies de travaux.

Au titre de 2012 seront concernés :

dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement :

– Collège *T. Despeyrous* à *Beaumont de Lomagne* : équipement dans le cadre de la restructuration du bâtiment externat (3ème étage) – 1ère tranche : **20 000 €**,

– Collège *J. de Prades* à *Castelsarrasin* : aménagement de l'ancien internat -2ème tranche : **60 000 €**,

– Collège *Pierre Darasse* à *Caussade* : équipement du bâtiment atelier segpa (1 salle de classe) et du 1er étage bâtiment internat (infirmerie) : **10 000 €**,

– Collège Jean Lacaze à Grisolles : **70 000 €**

Mise aux normes de la demi-pension : équipement du réfectoire, salle commensaux, bureau chef cuisine et vestiaires.

Bâtiment ALTI : équipement en mobilier de 2 salles de classe, d'une salle d'arts plastiques et de l'atelier de l'agent.

– Collège du Pays de Serres à Lauzerte : équipement dans le cadre de la restructuration du bâtiment administratif (bureau Principal, secrétariat, salle des personnels) : **50 000 €**

– Collège François Mitterrand à Moissac : équipement dans le cadre de la mise aux normes du bâtiment segpa -2ème tranche : **30 000 €**

dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien :

– Collège Flamens à Castelsarrasin : équipement du foyer : **20 000 €**

– Collège Pierre Darasse à Caussade : équipement de 2 salles de technologie : **15 000 €**

– Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : renouvellement du mobilier de 4 salles de classe -1ère tranche : **20 000 €**

– Collège Jean Rostand à Valence d'Agen : achat de mobilier pour la salle d'arts plastiques et renouvellement des paillasses pour 1 salle de sciences : **35 000 €**

opérations diverses :

– Collège Flamens à Castelsarrasin : achat de 80 casiers élèves : **6 000 €**

– Collège Jean Jaurès à Montauban : achat de mobilier pour l'aménagement d'une salle de réunion : **5 000 €**

- **Complément et renouvellement d'équipement mobilier : 50 000 €**

Cette politique permet de compléter, ou renouveler, l'équipement des collèges. Il est précisé que la liste exhaustive des besoins, dressée par ordre de priorité, est sollicitée auprès des chefs d'établissement et arbitrée en concertation avec eux. Les commandes par collège sont ensuite établies par le service Education qui acquitte les factures correspondantes.

b. Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (article 20431 – sous-fonction 221)

Autorisation de programme 2012.....**15 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :

- BP 2012 : 10 000 €

- BP 2013 : 5 000 €

Cette autorisation de programme de **15 000 €** est allouée au titre des subventions versées dans le cadre de la politique du fonds commun des services d'hébergement.

Sont examinées dans le cadre de cette rubrique les demandes d'aide financière des établissements à l'achat de matériels ou d'équipements divers destinés à l'hébergement. La participation du Conseil Général peut varier **dans une fourchette de 25 à 50 % du montant total.**

La procédure en vigueur confère délégation à la Commission Permanente pour l'examen de ces demandes, c'est-à-dire la décision d'attribution ou de non attribution d'une subvention et la détermination du taux de participation, le cas échéant.

c. Equipements spécifiques

- Matériel et outillage technique (*article 2157 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2012..... **144 000 €**
avec l'échéancier suivant en crédits de paiement :
- BP 2012 : 124 000 €
- BP 2013 : 20 000 €

Il s'agit de :

matériel divers pour **56 000 €**

- *Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin* : achat de 150 plateaux repas : **2 000 €**
- *Collège Pierre Darasse à Caussade* : équipement de l'infirmierie dans le cadre des travaux de restructuration : **5 000 €**
- *Collège J. Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre*: achat d'une table de dressage pour la préparation des repas : **3 000 €**
- *Collège Jean Lacaze à Grisolles* : achat de matériel pour la cuisine et l'atelier agent dans le cadre des travaux de restructuration : **20 000 €**
- *Collège F. Mitterrand à Moissac*: achat de matériel dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement pour la mise aux normes du bâtiment segpa « partie atelier » : **10 000 €**
- *Collège Vercingétorix à Montech* : achat d'une échelle crinoline pour accès terrasse et de deux échelles escamotables pour accès aux combles : **5 000 €**
- *EMOES* : achat nettoyeur haute pression : **6 000 €**

- Imprévus : **5 000 €**

matériel de cuisine pour 88 000 €

- Collège *Théodore Despeyrous* à *Beaumont de Lomagne* : remplacement du lave vaisselle : **33 500 €**
- Collège *du Pays de Serres* à *Lauzerte* : remplacement du lave vaisselle : **33 500 €**
- Collège *Jean Jacques Rousseau* à *Labastide-St-Pierre* : fourniture d'une vitrine réfrigérée : **13 000 €**
- Imprévus : **8 000 €**
- **Acquisition de matériel innovant**
(*article 21574 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2012.....	32 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2012.....	32 000 €

Dans le cadre du développement des nouvelles technologies d'information et de communication pour l'éducation (NTICE), nous avons prévu de doter les établissements de certains matériels (vidéo-projecteur, tableau blanc inter-actif, balado-diffusion...) sur le même principe que la politique du complément et renouvellement de l'équipement.

A cet effet, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **32 000 €** avec inscription des crédits de paiement en 2012.

4. Autres investissements

a. Frais d'études divers

(*article 20316 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2012.....	1 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2012.....	1 000 €

b. Frais d'insertion

(*article 2033 – sous-fonction 221*)

Autorisation de programme 2012.....	17 000 €
Crédits de paiement inscrits au BP 2012.....	17 000 €

5. Subventions d'investissement

a. Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité

(*article 20432 – sous-fonction 221*)

Lors du vote de la décision modificative N° 1 de 2003, notre Assemblée a approuvé la mise en place d'une politique départementale d'aide en direction des collèges privés, sous contrat d'association, pour leurs travaux de **mise aux normes de sécurité des bâtiments et des matériaux**, sur la base de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée au seuil réglementaire de la loi Falloux.

Je vous informe que Monsieur le Directeur Diocésain de l'enseignement catholique m'a communiqué les dossiers de la programmation 2012, dont le montant ressort à **34 071 €**.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- adopter une autorisation de programme 2012 de **34 071 €** telle qu'elle résulte de l'Annexe 12 avec l'échéancier suivant en crédits de paiement de :
 - BP 2012 : 14 071 €
 - BP 2013 : 20 000 €
- ratifier un crédit de paiement de **38 071 €** (10 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2008, 14 000 € au titre de l'autorisation de programme de 2011 et 14 071 € au titre de l'autorisation de programme de 2012).

Ces aides seront définitivement arrêtées par la Commission Permanente sur la base d'un dossier technique par collège.

Je vous précise que cette politique est facultative et que dans le cadre des négociations engagées avec l'OGEC nous serons amenés lors d'une prochaine session à examiner la poursuite de cette politique.

IV – SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLEGES

Je vous propose maintenant d'aborder **l'important sujet de la carte scolaire**.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 « relative aux libertés et responsabilités locales », entrée en vigueur au le 1^{er} janvier 2005, prévoit de nouveaux transferts de compétences dans le domaine de l'Education.

Dans ce cadre, le Conseil Général arrête la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, **leur secteur de recrutement** et le mode d'hébergement des élèves, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

Comme je vous l'indiquais au début de mon allocution au plan des effectifs, un total de 9 566 élèves a été enregistré : on note une augmentation de 353 collégiens par rapport à la rentrée 2010.

Nous avons tout de même **1 592 places** disponibles sur le Département.

Face aux perspectives de croissance d'effectifs dans les collèges de notre département, le Conseil général a procédé récemment à la construction et à l'extension de plusieurs collèges publics dans le sud du département : **ouverture du collège de Montech en septembre 2007, du collège M. Azaña à Montauban en septembre 2009, extension du collège de Nègrepelisse en 2011.**

La forte croissance qui se poursuit sur le Tarn-et-Garonne nous conduit à entrevoir une saturation des effectifs sur certaines zones. **C'est la raison pour laquelle il est urgent de procéder à une redéfinition des secteurs.**

Afin de pouvoir mener à bien cette réflexion dans les meilleures conditions, les services ont travaillé avec l'Inspection Académique pour disposer des derniers effectifs et avoir les prévisions dans les prochaines années.

Suite à l'étude des éléments communiqués par l'Inspection Académique, il est mis en évidence des **zones de tensions prévisibles à la prochaine rentrée et d'ici 2015.**

Ce qui nous conduit à envisager, dès à présent, **des ajustements** afin d'accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les jeunes tarn-et-garonnais.

Comme je vous l'ai indiqué lors des orientations budgétaires du 19 janvier dernier, **nous serons amenés à envisager l'accroissement de notre potentiel d'accueil.**

Sur la dernière décennie, le Tarn et Garonne a connu la plus forte croissance après la Haute-Garonne, son solde migratoire étant même le plus important. Cependant, les migrations de population jeune sont inférieures, voire négatives sur la période 1975/1999, particulièrement la tranche des 10-15 ans qui correspond aux collégiens.

Par ailleurs, la croissance démographique s'est répartie de manière différenciée sur le territoire départemental : forte sur l'aire urbaine de Montauban (+ de 9% entre 1990 et 2005), encore plus soutenue sur la zone métropolisée allant de Grisolles à Caussade (21,9%).

C'est bien sur ces territoires que l'effort d'équipement du Conseil général a porté, même si, au niveau de la population scolaire, cette hausse a été bien plus lissée dans le temps.

Après avoir gagné en moyenne 2 600 habitants par an depuis 1999, et 3 500 entre 2011 et 2012, le Département accueille 245 857 habitants au 1er janvier 2012. Selon l'INSEE, nous devrions être 325 000 en 2040, soit le 3ème département de Midi-Pyrénées.

Quant à l'Inspection Académique, elle dispose maintenant depuis 2 ans des informations synthétisées de la base élève du 1^{er} degré. Ces projections sont donc plus fiables et elles ont également plus de chance de se réaliser, dans la mesure où maintenant, l'Inspection Académique applique de manière plus stricte les règles d'affectation en vigueur, en se fondant **UNIQUEMENT** sur l'adresse des élèves, et non plus leur école primaire d'inscription, dans le respect bien entendu de la politique d'assouplissement de l'affectation.

Il ressort clairement que sur les 4 prochaines années, les capacités d'accueil globales s'avèreront suffisantes et seront en adéquation avec les augmentations prévues par grande zone. Seul le grand secteur Sud méritera une attention très particulière et connaîtra un dépassement de ses capacités. **Aujourd'hui déjà, ce secteur (Beaumont, Grisolles, Labastide, Montech) rencontre un problème d'ajustement et de répartition des élèves**, par rapport aux capacités d'accueil existantes et suffisantes au global.

Les capacités d'accueil des collèges publics dans notre département s'élèvent aujourd'hui à **11 158** places, soit 1 592 places libres.

En région Midi-Pyrénées, seuls 3 départements se sont engagés dans une démarche de construction de collèges publics. Entre 1990 et 2011, le Tarn-et-Garonne a créé 1 350 places : 250 à Nègrepelisse, 150 à Labastide et 150 à Lafrançaise, 400 à Montauban ainsi qu'à Montech. Les capacités s'élèveront à 11 208 places d'ici 2 ans, grâce aux travaux en cours qui créeront 50 places dans le cadre de la restructuration du bâtiment Alti et de la demi-pension à Grisolles.

Il convient néanmoins de **revoir le secteur de recrutement de certains de nos établissements** afin d'anticiper la prochaine rentrée scolaire.

➤ **Grand secteur Sud** (*Grisolles, Labastide, Montech, Beaumont de Lomagne*)

Les prévisions à la prochaine rentrée nous montrent une saturation sur le collège Vercingétorix à Montech. Il apparaît difficile, dans ce secteur en pleine mutation urbaine, de prévoir avec précision le rythme de croissance des effectifs.

Il est donc nécessaire de surveiller de près les évolutions sur les deux prochaines années.

A très court terme, se pose le problème de la prochaine rentrée du collège de Montech.

Nous sommes très conscients de l'inquiétude des parents d'élèves et de la communauté enseignante, c'est pourquoi, afin de régler cette difficulté, il convient de **revoir le secteur de recrutement de ce collège, au vu des contraintes et des logiques de bassin de vie, dès cette année.**

Dans cette perspective :

- d'une part, les élèves provenant de la commune **d'ESCATALENS** seront rattachés à compter de la prochaine rentrée scolaire (entrants en 6^{ème}) sur le collège de **Jean de Prades à Castelsarrasin** ;
- d'autre part, ceux de la commune de **BOURRET** seront rattachés à compter de la prochaine rentrée scolaire (entrants en 6^{ème}) sur le collège de **Beaumont de Lomagne** ;
- enfin ceux de la commune de **MONTBARTIER** seront rattachés à compter de la prochaine rentrée scolaire (entrants en 6^{ème}) sur le collège de **Labastide Saint-Pierre**.

Bien entendu les conditions pour le transport, l'hébergement et la scolarité des élèves seront équivalentes.

➤ **Secteur Montauban** (*Ingres, Olympe de Gouges, Jean Jaurès, Azaña*)

L'ensemble des prévisions nous montre que les capacités d'accueil sur Montauban seront **suffisantes** d'ici 2015. Cela n'empêche pas de constater dans le cadre des prévisions communiquées par l'Inspection Académique que d'importants déséquilibres se profilent dès la prochaine rentrée. En effet, nous sommes confrontés à une **forte pression démographique dans la zone Nord de Montauban**.

Dans le cadre de notre étude nous constatons que le collège Ingres atteindrait de nouveau 1 000 élèves en 2015, de même le collège Olympe de Gouges serait à 1 006 élèves, le collège Jean-Jaurès 654 élèves, enfin le collège M. Azaña à 518 élèves.

Ces chiffres correspondent à 100% des élèves actuellement scolarisés en élémentaire, alors que nous savons tous que dans notre département il est constaté une décote d'environ 16 %. Néanmoins, dès cette année, nous devons amorcer le changement de cap, en **redéployant une partie du secteur de recrutement du collège Manuel Azaña sur le collège Ingres afin d'organiser la rentrée**.

Le découpage suivant est donc envisagé à la rentrée de septembre 2012 : tous les élèves habitant dans la zone géographique du secteur théorique de recrutement de l'école de **Saint-Hilaire** ainsi qu'une partie sud de cette zone qui relève du secteur de **L'Ecole verte de l'Hippodrome**, soit environ 16 élèves dès l'an prochain. Il était indispensable pour les services de l'Inspection Académique de ne pas franchir le seuil de création d'une 5^{ème} classe de 6^{ème} afin d'atteindre un maximum de 120 élèves en 6^{ème} l'année prochaine.

Le Conseil Général prend donc très au sérieux ces évolutions, dont on ne peut que se réjouir car elles sont la preuve du dynamisme et de l'attractivité du Tarn-et-Garonne.

En conclusion je vous propose donc la répartition suivante :

Secteur de BEAUMONT DE LOMAGNE

AUTERIVE, BALIGNAC, BEAUMONT-DE-LOMAGNE, BEAUPUY, BELBEZE, BOUILLAC, **BOURRET**, (LE) CAUSE, COMBEROUGER, COUTURES, CUMONT, ESCAZEAX, ESPARSAC, FAJOLLES, FAUDOAS, GARIES, GENSAC, GIMAT, GLATENS, GOAS, LAMOTHE CUMONT, LARRAZET, LAVIT-DE-LOMAGNE, MARIGNAC, MARSAC, MAS GRENIER, MAUBEC, MAUMUSSON, MONTGAILLARD, PUYGAILLARD DE LOMAGNE, SAINT-SARDOS, SERIGNAC, VIGUERON.

Secteur de CASTELSARRASIN : sous-secteur Jean de Prades

ANGEVILLE, ASQUES, CASTELFERRUS, CASTELMAYRAN, CAUMONT, CORDES-TOLOSANNES, **ESCATALENS**, GARGANVILLAR, LABOURGADE, LAFITTE, LA-VILLE-DIEU DU TEMPLE, MONTAIN, ST-AIGNAN, ST-ARROUMEX, ST-PORQUIER, ainsi que la portion de territoire de la commune de CASTELSARRASIN comme arrêtée lors de notre session fiscale du 15 avril 2010.

Secteur de LABASTIDE-SAINT-PIERRE

CAMPSAS, FABAS, LABASTIDE-ST-PIERRE, **MONTBARTIER**, NOHIC, ORGUEIL, REYNIES, VARENNES, VILLEBRUMIER.

Secteur de MONTAUBAN

– **le sous-secteur de recrutement du collège Manuel Azaña** comprend la zone de territoire communal de Montauban délimitée comme suit :

A l'ouest par le chemin de Bas-Pays (exclu) jusqu'à l'intersection avec le chemin de Deymié (exclu), le chemin de Deymié (exclu), le chemin d'Austrie (exclu) jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Pouzaque, le chemin de la Pouzaque (exclu) depuis le chemin d'Austrie jusqu'à la limite communale de Villemade ;

Au nord par les limites communales de Villemade, de Piquecos, de L'Honor de Cos, de Lamothe Capdeville ;

A l'est par le chemin de Moissagein, l'avenue de Lamothe (exclu), l'avenue de Cos jusqu'au n° 688 pair et n° 701 côté impair (exclu) (croisement de la rue de Pater), la rue de Pater à partir du n° 908 à 444 (côté pair) et du n° 901 au n° 451 (côté impair) (croisement de l'avenue de Fonneuve), l'avenue de Fonneuve du n° 1310 au n° 2 côté pair et du n° 1249 au n° 1 côté impair (exclu) ;

Au Sud par la Coulée Verte (ancienne Voie ferrée) jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Margue (exclu), chemin de la Margue (exclu) jusqu'à l'intersection avec le chemin de Bas Pays (exclu).

– **le sous-secteur de recrutement du collège Ingres** comprend les communes de Corbarieu, Monclar de Quercy, Saint-Nauphary, Villemade ainsi que la zone de territoire communal de Montauban délimitée comme suit :

A l'ouest : rivière du Tarn à partir de la limite communale de Corbarieu au Sud jusqu'à la limite communale de Villemade ;

Au nord par l'axe des voies suivantes incluses sauf mention « exclu » entre parenthèses : le chemin de la Pouzaque depuis la limite communale de Villemade jusqu'à l'intersection avec le chemin d'Austrie, chemin d'Austrie jusqu'à l'intersection avec le chemin de Deymié, le chemin de Deymié, le chemin de Bas Pays depuis l'intersection avec le chemin de Deymié jusqu'au chemin de la Margue, chemin de la Margue depuis l'intersection avec le chemin de Bas Pays, Coulée Verte (ancienne Voie ferrée), avenue de Fonneuve du n° 1 au n° 221 (côté impair) et n° 2 au n° 216 (côté pair) (exclu), rue Jean Macé, avenue Jean Moulin (exclu), Coulée Verte (Ancienne Voie ferrée) jusqu'à l'intersection de la rue Guillaume Bigourdan ;

A l'est par l'axe des voies suivantes incluses sauf mention « exclu » entre parenthèses : rue Guillaume Bigourdan, rue Lagravère, boulevard Blaise Doumerc du n° 1 au n° 385 (côté impair) et n° 2 au n° 260 (côté pair), boulevard Blaise Doumerc du n° 387 au n° 719 (côté impair) et n° 262 au n° 660 (côté pair) (exclu), boulevard Edouard Herriot (exclu), rue de Selves (exclu), rue du Commandant Raynal (exclu), rue Edouard Forestié du n° 1 au n° 295 (côté impair) et n° 2 au n° 240 (côté pair), avenue du Père Léonid Chrol, avenue Marcel Unal (exclu), Ruisseau de la Garrigue (exclu), chemin des Barthelots, chemin de la Pio, chemin des Lébrats (exclu), chemin de Riblaye, route de Verlhac-Tescou jusqu'à la limite communale de Saint-Nauphary ;

Au sud par les limites communales de Saint-Nauphary et Corbarieu.

Secteur de MONTECH

FINHAN, LACOURT-SAINT-PIERRE, MONBEQUI, MONTECH.

Vous trouverez en annexes les cartes présentant l'actuelle sectorisation et la proposition pour la rentrée de septembre 2012.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de la politique départementale en matière de collèges au titre de l'exercice 2012.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Approuve la politique départementale suivante pour 2012 :

I - FONCTIONNEMENT

- *Collèges publics*

– Approuve la répartition entre les 17 collèges publics de la dotation de fonctionnement 2011-2012 d'un montant de 2 132 412 € revalorisée brs de la DM1 de 2011 en fonction des variables définies en annexe ;

- *Collège privés*

dotation de fonctionnement :

– Approuve la répartition entre les 8 collèges privés sous contrat d'association de la dotation de fonctionnement 2011-2012 d'un montant de 536 756 € (répartition sur la base des critères fixés par délibération du Conseil Général du 26 juin 2003) ;

forfait d'externat- Part personnel des collèges privés

– Approuve, pour les 8 collèges privés, une enveloppe globale de 475 441 €, ainsi que sa répartition en annexe ;

– Prend acte de la négociation actuellement en cours avec les représentants de l'enseignement catholique de Tarn-et-Garonne en vue de trouver un accord clarifiant la méthode de calcul et les clauses de révision de la dotation de fonctionnement et du forfait externat ;

Actions partenariales des collèges

Actions partenariales des projets d'établissement des collèges

– Pour mémoire : enveloppe de 150 000 € votée à la DM2 de 2011 pour l'année scolaire 2011-2012 ;

Sections et classes sportives

- Pour mémoire : enveloppe de 68 839 € (34 592 € de fonctionnement et 34 247 € pour les intervenants) votée à la DM2 de 2011 pour l'année scolaire 2011-2012;

Dotations complémentaires

- Accorde une subvention de 40 000 € au collège Manuél Azaña à Montauban et une subvention de 22 000 € au collège Vercingétorix à Montech pour la mise en place, à titre provisoire, d'un service de transport pour acheminer les élèves de ces établissements vers les installations sportives couvertes de manière à suivre les cours d'éducation physique et sportive ;
- Accorde une subvention de 12 000 € au collège François Mitterrand à Moissac afin de faire face aux frais occasionnés par le différentiel repas consécutif à la décision du Conseil Régional d'accorder une aide au lycée de la cité scolaire de Moissac pour la préparation de repas à partir de produits régionaux identifiés « SIQO » ;

Entretien et petites réparations dans les collèges

- Approuve les enveloppes financières proposées pour un montant global de 120 000 € ;

Opérations spécifiques

Locations mobilières et frais d'installation

- Approuve une enveloppe financière globale de 68 000 € ;

Appels d'offres liés aux programmes de travaux

- Approuve une enveloppe globale de 3 900 € ;

II – NOUVELLES TECHNOLOGIES

Projet de déploiement de l'ENT2 sur 2012-2015

- Autorise Monsieur le Président à :
 - signer les marchés propres à notre collectivité relatifs à l'environnement numérique de travail (ENT2) et permettre à la Région en qualité de « coordonnateur » de signer les marchés communs au groupement,
 - signer des conventions relative à l'environnement numérique de travail (ENT2),

- solliciter les subventions pour ce projet ENT2 auprès de l'Etat et de l'Europe et autoriser la Région à solliciter les subventions pour les marchés communs au groupement,
- signer l'avenant avec le Conseil Régional concernant la participation du Département aux frais d'assurance de la cité scolaire de Moissac.

III – INVESTISSEMENT

Travaux annuels

Travaux dans les cours des collèges propriété du Département

- Autorisation de programme 2012..... 18 000 €

dont :

- *Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre :*
 - . mise en place d'un portail accès livraison : 5 000 €
 - . mise en place d'une clôture côté sanitaires : 4 000 €

Travaux dans les cours des collèges mis à disposition du Département

- Autorisation de programme 2012..... 39 500 €

dont :

- *Collège Pierre Darasse à Caussade :* mise en place d'un portail : 3 500 €
- *Collège Pierre Darasse à Caussade :* mise en place de clôtures – 2ème et dernière tranche : 17 000 €
- *Collège du Pays de Serres à Lauzerte :* mise en place de portails et clôtures 2ème et dernière tranche : 19 000 €

Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département

- Autorisation de programme globale 2012.....293 000 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	69 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	215 000 €
Interventions urgentes :	5 000 €
Études et travaux divers :	4 000 €

Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition

- Autorisation de programme globale 2012.....683 000 €

dont :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations :	165 000 €
Programme annuel de travaux à thèmes :	490 000 €
Interventions urgentes :	20 000 €
Études et travaux divers :	8 000 €

Travaux pluriannuels dans les bâtiments

Construction, extension et restructuration des collèges publics : PPI 2003-2012

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux tranches réalisées et aux opérations en cours, collège par collège dans le cadre du PPI 2003-2012 soit 52 opérations dont :

- . 36 terminées
- . 6 en cours
- . 10 restent à lancer

Collège T. Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne :

- Démarrage des travaux des deux dernières phases (intérieur du bâtiment externat et cour) au 2ème semestre 2012 ;

Collège Flamens à Castelsarrasin :

- Les deux tranches programmées sont terminées ;

Collège Jean-de-Prades à Castelsarrasin :

- Démarrage des travaux de restructuration des bâtiments externat et ancien internat au cours de l'été 2012 ;

Collège Pierre Darasse à Caussade

- Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de restructuration du rez-de-chaussée et du 1er bâtiment internat et des ateliers ;

Collège Jean Lacaze à Grisolles :

- Démarrage des travaux du nouveau parking et réfection des cours dès l'achèvement de l'opération demi-pension, bâtiment Alti ;

Collège Jean -Jacques Rousseau :

- Les deux tranches programmées sont terminées ;

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

- Les phases 2009-2010 et 2011-2012 relatives au bâtiment administratif et internat sont à l'étude ;

Collège François Mitterrand à Moissac

- Démarrage des travaux de restructuration du bâtiment Segpa au 2ème semestre 2012 ;
- Appel d'offres en cours pour les travaux d'isolation des façades ;

Collège Ingres à Montauban

- Vaste opération de restauration terminée ;

Collège Jean -Jaurès à Montauban

- Restructuration du bâtiment ancien et remplacement des menuiseries terminés ;

Collège Olympe-de-Gouges à Montauban

- Appel d'offres « mandataire » en cours concernant les trois dernières tranches (bâtiments socio-culturel et administratifs) ;

Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val

- Lancement des travaux de restructuration des bâtiments externat et internat dans le courant de l'été 2012 ;

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

- Les trois tranches programmées sont terminées ;

Équipements

a) Équipement mobilier

- Autorisation de programme 2012..... 391 000 €

dont :

- 1^{er} équipement scolaire..... 341 000 €

Dans le cadre du PPI :

- Collège *T. Despeyrous* à *Beaumont de Lomagne* : restructuration du bâtiment externat (3ème étage) – 1ère tranche : 20 000 €
- Collège *J.-de-Prades* à *Castelsarrasin* : aménagement de l'ancien internat -2ème tranche : 60 000 €
- Collège *Pierre Darasse* à *Caussade* : équipement du bâtiment atelier segpa (1 salle de classe) et du 1er étage bâtiment internat (infirmerie) : 10 000 €
- Collège *Jean Lacaze* à *Grisolles* : 70 000 €
Mise aux normes de la demi-pension : équipement du réfectoire, salle commensaux, bureau chef cuisine et vestiaires
Bâtiment ALTI : équipement en mobilier de 2 salles de classe, d'une salle d'arts plastiques et de l'atelier de l'agent
- Collège *du Pays de Serres* à *Lauzerte* : équipement dans le cadre de la restructuration du bâtiment administratif (bureau Principal, secrétariat, salle des personnels) : 50 000 €
- Collège *François Mitterrand* à *Moissac* : équipement dans le cadre de la mise aux normes du bâtiment segpa -2ème tranche : 30 000 €

dans le cadre du programme annuel de travaux d'entretien :

- Collège *Flamens* à *Castelsarrasin* : équipement du foyer : 20 000 €
- Collège *Pierre Darasse* à *Caussade* : équipement de 2 salles de technologie : 15 000 €
- Collège *Antonin Perbosc* à *Lafrançaise* : renouvellement du mobilier de 4 salles de classe -1ère tranche : 20 000 €
- Collège *Jean Rostand* à *Valence d'Agen* : achat de mobilier pour la salle d'arts plastiques et renouvellement des paillasses pour 1 salle de sciences : 35 000 €

opérations diverses :

- Collège *Flamens* à *Castelsarrasin* : achat de 80 casiers élèves : 6 000 €
 - Collège *Jean-Jaurès* à *Montauban* : achat de mobilier pour l'aménagement d'une salle de réunion : 5 000 €
- Complément et renouvellement d'équipement mobilier 50 000 €

b) Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement

- Autorisation de programme 2012.....15 000 €

c) Équipements spécifiques

- Matériel et outillage technique

– Autorisation de programme 2012.....144 000 €

dont :

matériel divers 56 000 €

- *Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin* : achat de 150 plateaux repas : 2 000 €
- *Collège Pierre Darasse à Caussade* : équipement de l'infirmerie dans le cadre des travaux de restructuration : 5 000 €
- *Collège J. Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre*: achat d'une table de dressage pour la préparation des repas : 3 000 €
- *Collège Jean Lacaze à Grisolles* : achat de matériel pour la cuisine et l'atelier agent dans le cadre des travaux de restructuration : 20 000 €
- *Collège F. Mitterrand à Moissac*: achat de matériel dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement pour la mise aux normes du bâtiment segpa « partie atelier » : 10 000 €
- *Collège Vercingétorix à Montech* : achat d'une échelle crinoline pour accès terrasse et de deux échelles escamotables pour accès aux combles : 5 000 €
- *EMOES* : achat nettoyeur haute pression : 6 000 €
- Imprévus : 5 000 €

matériel de cuisine 88 000 €

- *Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne* : remplacement du lave-vaisselle : 33 500 €
- *Collège du Pays de Serres à Lauzerte* : remplacement du lave-vaisselle : 33 500 €
- *Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre* : fourniture d'une vitrine réfrigérée : 13 000 €
- Imprévus : 8 000 €

- Acquisition de matériel innovant

– Autorisation de programme 2012..... 32 000 €

Autres investissements

Frais d'études divers

– Autorisation de programme 2012 1 000 €

Frais d'insertion

– Autorisation de programme 2012.....17 000 €

Subventions d'investissement

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité

- Adopte une autorisation de programme 2012 de 34 071 € avec l'échéancier suivant en crédits de paiement de :
 - 2012 : 14 071 €
 - 2013 : 20 000 €
- Précise que ces aides seront définitivement arrêtées par le Commission Permanente sur la base d'un dossier technique par collège ;

IV – SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLEGES

- Approuve la révision des secteurs de recrutement géographique de certains collèges publics afin d'anticiper la prochaine rentrée scolaire de septembre 2012, telle qu'elle figure aux annexes 11 et 12 ;

V – CRÉDITS DE PAIEMENT

- Ratifie les crédits de paiement suivants :

A – FONCTIONNEMENT

<i>Article 60628 – sous-fonction 221</i>	
Autres fournitures non stockées	49 000 €
<i>Article 60631 – sous-fonction 221</i>	
Produits d'entretien EMOES.....	2 000 €
<i>Article 60632 – sous-fonction 221</i>	
Fourniture de petit équipement	8 000 €
<i>Article 60636 – sous-fonction 221</i>	
Habillement et vêtements de travail	2 000 €
<i>Article 6135 – sous-fonction 221</i>	
Locations mobilières	63 000 €
<i>Article 61521 – sous-fonction 221</i>	
Entretien des terrains, parcs et jardins.....	4 000 €
<i>Article 61522 – sous-fonction 221</i>	
Entretien et réparations de biens immobiliers.....	50 000 €
<i>Article 61551 – sous-fonction 221</i>	
Entretien de matériel roulant	1 000 €
<i>Article 61558 – sous-fonction 221</i>	
Entretien et réparations de biens mobiliers	4 000 €
<i>Article 6156 – sous-fonction 221</i>	
Contrat de maintenance sur ENT.....	50 000 €

<i>Article 617 – sous-fonction 221</i>	
Etudes et recherches.....	500 €
<i>Article 6188 – sous-fonction 221</i>	
Autres frais divers.....	5 000 €
<i>Article 6228 – sous-fonction 221</i>	
Frais d'honoraires.....	1 500 €
<i>Article 6231 – sous-fonction 221</i>	
Annonces et insertions.....	1 500 €
<i>Article 6236 – sous-fonction 221</i>	
Catalogues, imprimés et publications.....	400 €
<i>Article 6414 – sous-fonction 221</i>	
Intervenants des sections et classes sportives des collèges.....	34 247 €
<i>Article 65511 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement des collèges publics.....	2 132 412 €
<i>Article 655111 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement collèges et segpa.....	74 000 €
<i>Article 655112 – sous-fonction 221</i>	
Activités éducatives, sportives et culturelles des projets d'établissements des collèges publics	106 500 €
<i>Article 655113 – sous-fonction 221</i>	
Fonctionnement des sections et classes sportives des collèges	34 592 €
<i>Article 655114 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement de la Cité Scolaire de Moissac.....	13 000 €
<i>Article 65512 – sous-fonction 221</i>	
Dotation de fonctionnement des collèges privés	536 756 €
<i>Article 655124 – sous-fonction 221</i>	
Forfait d'externat des collèges privés	475 441 €
<i>Article 6568 – sous-fonction 221</i>	
Participation Région ENT	10 000 €

B – INVESTISSEMENT

<i>Article 20316 – sous-fonction 221</i>	
Frais d'études divers	1 000 €
avec une autorisation de programme 2012 de 1 000 €	
<i>Article 2033 – sous-fonction 221</i>	
Frais d'insertion	17 000 €
avec une autorisation de programme 2012 de 17 000 €	
<i>Article 204122 – sous-fonction 221</i>	
Subvention Région travaux cité scolaire.....	99 627 €
<i>Article 20431 – sous-fonction 221</i>	
Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement)	10 000 €
avec une autorisation de programme 2012 de 15 000 €	
<i>Article 20432 – sous-fonction 221</i>	
Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité	38 071 €

avec une autorisation de programme 2012 de 34 071 €	
<i>Article 2157 – sous-fonction 221</i>	
Matériel et outillage technique.....	124 000 €
avec une autorisation de programme 2012 de 144 000 €	
<i>Article 21574 – sous-fonction 221</i>	
Acquisition de matériel innovant.....	32 000 €
avec une autorisation de programme 2012 de 32 000 €	
<i>Article 21841 – sous-fonction 221</i>	
Dépenses d'équipement pour les collèges publics.....	431 000 €
(1 ^{er} équipement scolaire et complément et renouvellement de l'équipement)	
avec une autorisation de programme 2012 de 391 000 €	
<i>Article 23122 – sous-fonction 221</i>	
Travaux dans les cours des collèges propriété du département.....	9 000 €
avec une autorisation de programme 2012 de 9 000 €	
<i>Article 231312 – sous-fonction 221</i>	
Programmes annuels de travaux dans les collèges propriété du Département ...	293 000 €
avec une autorisation de programme 2012 de 293 000 €	
<i>Article 2317312 – sous-fonction 221</i>	
Restructuration demi-pension/Alti collège Jean Lacaze à Grisolles	350 000 €
<i>Article 231722 – sous-fonction 221</i>	
Travaux dans les cours des collèges mis à disposition.....	39 500 €
avec une autorisation de programme 2012 de 39 500 €	
<i>Article 2317312 – sous-fonction 221</i>	
Programmes annuels de travaux dans les collèges reçus à disposition.....	683 000 €
avec une autorisation de programme 2012 de 683 000 €	
<i>Article 2382 – sous-fonction 221</i>	
Programme prévisionnel d'investissement 2003-2012.....	1 350 000 €

– Donne délégation à la Commission Permanente pour :

. se prononcer sur les dépenses à imputer :

Article 20431 – sous-fonction 221

Subventions attribuées aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement).

Article 231312, 2317312 et 61522 – sous-fonction 221

Travaux de grosses réparations aux collèges, interventions urgentes et rénovation des logements de fonction.

Article 20432 – sous-fonction 221

Subventions aux collèges privés pour travaux de sécurité

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE COLLÈGES

CG 12/2ème/BP-III-01an1

ANNEXE 1

CRITÈRES DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

CRITERES	BASE 2010/2011	BASE 2011/2012
Surfaces bâties, le m ²	2,90 €	2,95 €
Surfaces non bâties, le m ²	0,35 €	0,35 €
Viabilisation	N - 2 x 0,60 %	N - 2 x 1 %
Contrats de maintenance	Communiqués par Collèges	
Forfait élève enseignement général	56,50 €	57,00 €
Forfait élève enseignement technique	76,50 €	77,00 €

Le Président,

ANNEXE 2

CG 12/2ème/BP-III-01an2

**RÉPARTITION DE LA DOTATION
DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS****ANNÉE 2011 – 2012**

COLLÈGES	DOTATION 2012
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u> Théodore Despeyrous	96 844 €
<u>CASTELSARRASIN</u> Pierre Flamens	90 805 €
<u>CASTELSARRASIN</u> Jean de Prades	108 070 €
<u>CAUSSADE</u> Pierre Darasse	178 920 €
<u>GRISOLLES</u> Jean Lacaze	99 728 €
<u>LABASTIDE SAINT PIERRE</u> Jean-Jacques Rousseau	98 651 €
<u>LAFRANCAISE</u> Antonin Perbosc	99 861 €
<u>LAUZERTE</u> Pays de Serres	82 486 €
<u>MOISSAC</u> François Mitterrand	156 890 €
<u>MONTAUBAN</u> Manuel Azaña	133 631 €
<u>MONTAUBAN</u> Ingres	216 031 €
<u>MONTAUBAN</u> Jean Jaurès	105 718 €
<u>MONTAUBAN</u> Olympe de Gouges	185 883 €
<u>MONTECH</u> Vercingétorix	114 134 €
<u>NÈGREPELISSE</u> Jean Honoré Fragonard	106 939 €
<u>SAINT ANTONIN NOBLE VAL</u> Pierre Bayrou	97 103 €
<u>VALENCE D'AGEN</u> Jean Rostand	160 718 €
TOTAL	2 132 412 €

Le Président,

ANNEXE 3

CG 12/2ème/BP-III-01an3

RÉPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PRIVÉS

ANNÉE 2011-2012

COLLÈGES	DOTATION 2012
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u> Saint Joseph	58 039 €
<u>CAUSSADE</u> Saint Antoine	63 522 €
<u>DURFORT LACAPELETTE</u> Saint Roch	16 320 €
<u>MOISSAC</u> Jeanne d'Arc	81 800 €
<u>MONTAIGU DE QUERCY</u> Sainte Agnès	12 960 €
<u>MONTAUBAN</u> Notre Dame	88 654 €
<u>MONTAUBAN</u> Institut Familial	146 684 €
<u>MONTAUBAN</u> Saint Théodard	68 777 €
TOTAL.....	536 756 €

Le Président,

ANNEXE 4

CG 12/2ème/BP-III-01an4

FORFAIT EXTERNAT – PART PERSONNEL DES COLLÈGES PRIVÉS

ANNÉE 2012

COLLÈGES	EFFECTIFS			MONTANT FORFAIT ANNUEL 2011/2012
	2010/2011	2011/2012	DIFFÉRENCE	
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u> Saint Joseph	239	250	11	53 240 €
<u>CAUSSADE</u> Saint Antoine	249	274	25	57 379 €
<u>DURFORT LACAPELETTE</u> Saint Roch	64	68	4	19 664 €
<u>MOISSAC</u> Jeanne d'Arc	354	354	0	71 173 €
<u>MONTAIGU DE QUERCY</u> Sainte Agnès	69	54	-15	16 151 €
<u>MONTAUBAN</u> Institut Familial	647	638	-9	120 143 €
<u>MONTAUBAN</u> Notre Dame	370	384	14	76 346 €
<u>MONTAUBAN</u> Saint Théodard	318	297	-21	61 345 €
TOTAL	2 310	2 319	9	475 441 €

Le Président,

ANNEXE 5

COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

PROGRAMME 2012

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

Réfection du hall d'entrée.....	25 000 €
Remplacement de dalles faux plafonds -2ème Tranche.....	12 000 €

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Réfection de 4 salles de cours.....	17 000 €
-------------------------------------	----------

Collège Jean Honoré Fragonard à Négrepelisse

Climatisation du local serveur.....	5 000 €
Création d'un local stockage.....	10 000 €

TOTAL : 69 000 €

Le Président,

ANNEXE 6

COLLEGES PROPRIETE DU DEPARTEMENT Programme Annuel de Travaux à Thèmes

(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)

PROGRAMME 2012

A – SECURITE-HYGIENE

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre

Mise aux normes incendie.....	10 000 €
Mise aux normes électrique -2ème et dernière tranche.....	9 000 €

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Mise aux normes incendie.....	7 000 €
Mise en place d'une VMC.....	6 000 €

Collège Azaña Montauban

Sécurisation des rambardes.....	13 000 €
Assainissement des vides sanitaires.....	15 000 €

Collège Jean Honoré Fragonard à Négrepelisse

Rénovation des sanitaires extérieurs.....	12 000 €
---	----------

Total..... 72 000 €

B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

Collège Azaña Montauban

Ventilation du local plonge.....	10 000 €
----------------------------------	----------

Collège Jean Honoré Fragonard à Négrepelisse

Mise en place de stores sur panneaux solaires.....	10 000 €
--	----------

Total..... 20 000 €

C – CHAUFFERIES

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre

Mise aux normes des locaux de la chaufferie..... 9 000 €

Total..... 9 000 €

D – ACCESSIBILITÉ HANDICAPES : NEANT

E – LOGEMENTS DE FONCTION

Imprévus..... 7 000 €

Total..... 7 000 €

F– CLOS ET COUVERT

Collège Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre

Remplacement de menuiseries alu -2ème Tranche..... 23 000 €

Travaux d'étanchéité zone demi-pension -dernière tranche..... 30 000 €

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Réfection de la toiture préau..... 5 000 €

Collège Manuel Azaña à Montauban

Mise en place de stores à la segpa.....12 000 €

Collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Mise en place de stores -dernière tranche..... 17 000 €

Remplacement de menuiseries alu (salle de cours)..... 20 000 €

Total..... 107 000 €

TOTAL : 215 000 €

Le Président,

ANNEXE 7

COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT

Programme Annuel de Travaux d'Entretien et de Grosses Réparations

PROGRAMME 2012

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Réfection des bureaux de l'administration..... 12 000 €

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Aménagement du foyer..... 13 000 €

Peinture des couloirs bâtiment CDI -2ème et dernière tranche..... 25 000 €

Peinture bâtiment maternelle -2ème et dernière tranche..... 18 000 €

Collège Pierre Darasse à Caussade

Rénovation du bâtiment technologie 1ère tranche.....15 000 €

Collège Jean Lacaze à Grisolles

Pose de protections murales dans les couloirs..... 15 000 €

Climatisation du local serveur..... 5 000 €

Collège François Mitterrand à Moissac

Réfection des couloirs de la salle des personnels..... 3 000 €

Mise en place d'une porte au foyer.....3 000 €

Collège Jean Jaurès à Montauban

Rénovation du hall..... 15 000 €

Rénovation cage d'escalier "bâtiment 82"11 000 €

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Réfection de la salle d'arts plastiques.....13 000 €

Réfection de la salle SVT - 2ème tranche.....17 000 €

TOTAL : 165 000 €

Le Président,

ANNEXE 8**COLLEGES RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT
Programme Annuel de Travaux à Thèmes****(Sécurité-Hygiène, Demi-pensions Internats, Chaufferies,
Accessibilité aux handicapés, Entretien des logements de fonction
des personnels de l'Etat, Maintenance du clos et du couvert)****PROGRAMME 2012****A – SECURITE-HYGIENE****Collège Flamens à Castelsarrasin**

Mise en place de blocs "sortie de secours"	3 000 €
Sécurisation salle informatique.....	4 000 €
Réfection des sanitaires du self.....	5 000 €

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Réfection des sanitaires extérieurs -1ère tranche.....	30 000 €
--	----------

Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise aux normes incendie.....	8 000 €
-------------------------------	---------

Collège Jean Lacaze à Grisolles

Mise aux normes incendie.....	5 000 €
Aménagement d'un local rangement.....	10 000 €

Collège François Mitterrand à Moissac

Extension de l'alarme anti intrusion.....	4 000 €
---	---------

Collège Ingres à Montauban

Mise en place de portes coupe-feu -1ère tranche	12 000 €
---	----------

Collège Olympe de Gouges à Montauban

Réfection des sanitaires 1ère tranche.....	35 000 €
--	----------

Total..... 116 000 €

B – DEMI-PENSIONS – INTERNAT

Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise aux normes installation eau chaude.....7 000 €

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

Remplacement des menuiseries extérieures

de la demi-pension 1ère tranche..... 35 000 €

Total..... 42 000 €

C – CHAUFFERIES

Collège Jean Jaurès à Montauban

Mise en place de régulateur dans la sous station..... 6 000 €

Total..... 6 000 €

D – ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS : NEANT

E – LOGEMENTS DE FONCTION

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Mise en place d'une porte dans le logement gestionnaire..... 6 000 €

Réfection de l'appartement du Principal-Adjoint.....10 000 €

Collège Pierre Darasse à Caussade

Réfection logements Principal et Principal-Adjoint..... 15 000 €

Collège Olympe de Gouges à Montauban

Réfection logement du Conseiller Principal d'Education..... 10 000 €

Provisions pour imprévus.....15 000 €

Total..... 56 000 €

F – CLOS ET COUVERT

Collège Flamens à Castelsarrasin

Remplacement de menuiseries logement de fonction..... 15 000 €

Mise en place de volets..... 10 000 €

Réfection de toitures 1ère tranche.....20 000 €

Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise en place de menuiseries alu zone demi-pension -2ème tranche..... 12 000 €
Rénovation de la toiture cuisine.....10 000 €

Collège Ingres à Montauban

Réfection des toitures -2ème tranche..... 100 000 €

Collège Jean Jaurès à Montauban

Rénovation des toitures -2ème tranche.....42 000 €
Rénovation de la toiture terrasse.....23 000 €

Collège Olympe de Gouges à Montauban

Remplacement de la porte du self 3 000 €

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Remplacement des menuiseries extérieures des logements
de fonction -2ème et dernière tranche..... 26 000 €
Réfection de la façade extérieure du foyer.....9 000 €

Total..... 270 000 €

TOTAL : 490 000 €

Le Président,

ANNEXE 9

12/2ème/BP-III-01an9

**PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012
TABLEAU RECAPITULATIF APRES REAJUSTEMENT BP 2012**

ANNEES COLLEGES		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
T. Despeyrous Beaumont de Lomagne	I	560 000 € A+E (1 ^{ère})	1 327 226 € A+E (2 ^{ème})	890 000 € DP (1 ^{ère})	750 000 € E (1 ^{ère})	600 000 € DP (2 ^{ème})	-	100 000 € CH	800 000 € E (2 ^{ème})	360 000 € P	5 387 226 €
	II	560 000 € Soldé	1 327 226 € Soldé	890 000 € Soldé	750 000 € Soldé	569 829 €	-	69 252 €	-	-	
Flamens Castelsarrasin	I	-	84 881 € SA	-	-	202 000 € DP	-	-	-	-	286 881 €
	II	-	84 881 € Soldé	-	-	201 643 €	-	-	-	-	
J. de Prades Castelsarrasin	I	-	120 584 € CH	-	-	159 999 € E+T+S	-	1 760 000 € E	-	-	2 040 583 €
	II	-	120 584 € Soldé	-	-	155 800 €	-	7 900 €	-	-	
Pierre Darasse Caussade	I	379 000 € I	440 000 € C	767 907 € A+E (1 ^{ère})	500 000 € E (2 ^{ème})	450 000 € E (3 ^{ème})	728 000 € S	-	-	-	3 264 907 €
	II	379 000 € Soldé	440 000 € Soldé	767 907 € Soldé	500 000 € Soldé	418 040 €	393 880 €	-	-	-	
Jean Lacaze Grisolles	I	-	-	371 749 € E (1 ^{ère})	447 749 € E (2 ^{ème})+C	500 000 € A	-	-	200 000 € P	-	1 519 498 €
	II	-	-	371 749 € Soldé	447 749 € Soldé	475 000 €	-	-	-	-	
J.J. Rousseau Labastide St Pierre	I	456 702 € DP	-	207 803 € SA	-	-	-	-	-	-	664 505 €
	II	456 702 € Soldé	-	207 803 € Soldé	-	-	-	-	-	-	
A. Perbosc Lafrançaise	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
P. de Serres Lauzerte	I	-	-	459 800 € E (1 ^{ère})	310 000 € E (2 ^{ème})	490 000 € E (3 ^{ème})	203 000 € E (4 ^{ème})	250 000 € A	-	430 000 € I	2 142 800 €
	II	-	-	459 800 € Soldé	310 000 € Soldé	490 000 € Soldé	20 415 €	-	-	-	

ANNEES COLLEGES		2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAUX
F. Mitterrand Moissac	I	-	-	-	-	-	-	-	420 000 € CH + S	800 000 € F	1 220 000 €
	II								1 932 €		
Ingres Montauban	I	-	-	-	-	-	243 000 € DP	-	-	-	243 000 €
	II	-	-	-	-	-	237 913 €	-	-	-	
J. Jaurès Montauban	I	-	-	-	-	929 701 € E	-	-	-	532 000 € N (*)	1 461 701 €
	II	-	-	-	-	902 729 €	-	-	-	-	
O. de Gouges Montauban	I	912 000 € DP+C	-	910 000 € E (1 ^{ère})	792 000 € S	1 746 316 € E (2 ^{ème})	-	850 000 € E (3 ^{ème})	850 000 € A+E (4 ^{ème})	670 000 € E (5 ^{ème})	6 730 316 €
	II	912 000 € Soldé	-	910 000 € Soldé	792 000 € Soldé	1 652 976 €	-	-	-	-	
J.H Fragonard Nègrepelisse	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NEANT
Pierre Bayrou St Antonin	I	88 110 € F (1 ^{ère})	213 988 € CH+F (2 ^{ème})	-	-	144 998 € F (3 ^{ème})	485 999 € E (1 ^{ère})	-	960 000 € E (2 ^{ème})+DP	240 000 € I	2 133 095 €
	II	88 110 € Soldé	213 988 € Soldé	-	-	144 724 €	87 105 €	-	-	-	
J. Rostand Valence Agen	I	166 000 € DP	120 584 € CH	-	-	-	364 999 € C+DP	-	-	-	651 583 €
	II	166 000 € Soldé	120 584 € Soldé	-	-	-	346 800 €	-	-	-	
TOTAUX	AP	2 561 812 €	2 307 263 €	3 607 259 €	2 799 749 €	5 223 014 €	2 024 998 €	2 960 000 €	3 230 000 €	3 032 000 €	27 746 095 €

Nature des travaux

A = Administration
C = Couverture-Etanchéité
CH = Chaufferie
DP = Bâtiment demi-pension
E = Externat
F = Façade
I = Bâtiment internat
N = Bâtiment neuf
P = Parking et cours
SA = Sanitaires
S = Bâtiment Segpa
T = Bâtiment Technologie

Légende

I = Programme
II = Point financier à ce jour

Réalisé
En cours
Non réalisé

(*) En fonction de l'évolution des effectifs lors de la prochaine rentrée, nous étudierons la nécessité de cette opération

Le Président,

ANNEXE 10
TRAVAUX DE SÉCURITÉ DES COLLÈGES PRIVÉS

PROGRAMMATION ANNÉE 2012

Etablissements Scolaires	Effectifs	Budget Ets hors subvention	Nature de la demande	Montant TTC des travaux	Subvention Demandée	Plafond 10 % Loi Falloux	Subvention proposée
<u>DURFORT LACAPELETTE</u> Saint Roch	68	324 967,00 €	- Travaux de rénovation du sol du foyer Casela : internat	18 280,27 €	5 899,54 €	32 496,70 €	5 899,00 €
<u>MOISSAC</u> Jeanne d'Arc	354	221 828,00 €	- Mise en conformité électrique de tous les bâtiments principaux du collège	48 943,00 €	24 471,00 €	22 182,80 €	22 182,00 €
<u>MONTAUBAN</u> Notre Dame	384	334 608,00 €	- Remplacement des fenêtres et volets (2ème tranche)	11 980,00 €	5 990,00 €	33 460,80 €	5 990,00 €
TOTAL	806	881 403,00 €	/	79 203,27 €	36 360,54 €	88 140,30 €	34 071,00 €

Le Président,

ANNEXE 11

SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2012-2013

Secteur de BEAUMONT DE LOMAGNE

AUTERIVE, BALIGNAC, BEAUMONT-DE-LOMAGNE, BEAUPUY, BELBEZE, BOUILLAC, **BOURRET**, (LE) CAUSE, COMBEROUGER, COUTURES, CUMONT, ESCAZEAX, ESPARSAC, FAJOLLES, FAUDOAS, GARIES, GENSAC, GIMAT, GLATENS, GOAS, LAMOTHE CUMONT, LARRAZET, LAVIT-DE-LOMAGNE, MARIGNAC, MARSAC, MAS-GRENIER, MAUBEC, MAUMUSSON, MONTGAILLARD, PUYGAILLARD-DE-LOMAGNE, SAINT-SARDOS, SERIGNAC, VIGUERON.

Secteur de CASTELSARRASIN : sous-secteur Jean de Prades

ANGEVILLE, ASQUES, CASTELFERRUS, CASTELMAYRAN, CAUMONT, CORDES-TOLOSANNES, **ESCATALENS**, GARGANVILLAR, LABOURGADE, LAFITTE, LA-VILLE-DIEU DU TEMPLE, MONTAIN, SAINT-AIGNAN, SAINT-ARROUMEX, SAINT-PORQUIER, ainsi que la portion de territoire de la commune de CASTELSARRASIN comme arrêtée lors de notre session fiscale du 15 avril 2010.

Secteur de LABASTIDE-SAINT-PIERRE

CAMPAS, FABAS, LABASTIDE-ST-PIERRE, **MONTBARTIER**, NOHIC, ORGUEIL, REYNIES, VARENNES, VILLEBRUMIER.

Secteur de MONTAUBAN

– **le sous-secteur de recrutement du collège Manuel Azaña** comprend la zone de territoire communal de Montauban délimitée comme suit :

A l'ouest par le chemin de Bas-Pays (exclu) jusqu'à l'intersection avec le chemin de Deymié (exclu), le chemin de Deymié (exclu), le chemin d'Austrie (exclu) jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Pouzaque, le chemin de la Pouzaque (exclu) depuis le chemin d'Austrie jusqu'à la limite communale de Villemade ;

Au nord par les limites communales de Villemade, de Piquecos, de L'Honor de Cos, de Lamothe Capdeville ;

A l'est par le chemin de Moissagein, l'avenue de Lamothe (exclu), l'avenue de Cos jusqu'au n° 688 pair et n° 701 côté impair (exclu) (croisement de la rue de Pater), la rue de Pater à partir du n° 908 à 444 (côté pair) et du n° 901 au n° 451 (côté impair) (croisement de l'avenue de Fonneuve), l'avenue de Fonneuve du n° 1310 au n° 2 côté pair et du n° 1249 au n° 1 côté impair (exclu) ;

Au Sud par la Coulée Verte (ancienne Voie ferrée) jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Margue (exclu), chemin de la Margue (exclu) jusqu'à l'intersection avec le chemin de Bas Pays (exclu).

– **le sous-secteur de recrutement du collège Ingres** comprend les communes de Corbarieu, Monclar de Quercy, Saint-Nauphary, Villemade ainsi que la zone de territoire communal de Montauban délimitée comme suit :

A l'ouest : rivière du Tarn à partir de la limite communale de Corbarieu au Sud jusqu'à la limite communale de Villemade ;

Au nord par l'axe des voies suivantes incluses sauf mention « exclu » entre parenthèses : le chemin de la Pouzaque depuis la limite communale de Villemade jusqu'à l'intersection avec le chemin d'Austrie, chemin d'Austrie jusqu'à l'intersection avec le chemin de Deymié, le chemin de Deymié, le chemin de Bas Pays depuis l'intersection avec le chemin de Deymié jusqu'au chemin de la Margue, chemin de la Margue depuis l'intersection avec le chemin de Bas Pays, Coulée Verte (ancienne Voie ferrée), avenue de Fonneuve du n° 1 au n° 221 (côté impair) et n° 2 au n° 216 (côté pair) (exclu), rue Jean Macé, avenue Jean Moulin (exclu), Coulée Verte (Ancienne Voie ferrée) jusqu'à l'intersection de la rue Guillaume Bigourdan ;

A l'est par l'axe des voies suivantes incluses sauf mention « exclu » entre parenthèses : rue Guillaume Bigourdan, rue Lagravère, boulevard Blaise Doumerc du n° 1 au n° 385 (côté impair) et n° 2 au n° 260 (côté pair), boulevard Blaise Doumerc du n° 387 au n° 719 (côté impair) et n° 262 au n° 660 (côté pair) (exclu), boulevard Edouard Herriot (exclu), rue de Selves (exclu), rue du Commandant Raynal (exclu), rue Edouard Forestié du n° 1 au n° 295 (côté impair) et n° 2 au n° 240 (côté pair), avenue du Père Léonid Chrol, avenue Marcel Unal (exclu), Ruisseau de la Garrigue (exclu), chemin des Barthelots, chemin de la Pio, chemin des Lébrats (exclu), chemin de Riblaye, route de Verlhac-Tescou jusqu'à la limite communale de Saint-Nauphary ;

Au sud par les limites communales de Saint-Nauphary et Corbarieu.

Secteur de MONTECH

FINHAN, LACOURT-SAINT-PIERRE, MONBEQUI, MONTECH.

Le Président,

ANNEXE 12

SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2012-2013

Le Président,

Projet de sectorisation des collèges pour l'année scolaire 2012 - 2013

Communes rattachées au Lot-et-Garonne

